

LE DISPOSITIF EN BREF



Dispositif national, porté par l'ARS Pays de la Loire



Pour les patients bénéficiant d'une **ALD en lien avec le cancer**, dans les 12 mois qui suivent la **fin de leur traitement actif** (hors traitement de maintenance ou adjuvant comme hormonothérapie)



Forfait de **180 euros** par an et par patient, **sans avance de frais ni reste à charge pour le patient**

Parcours individualisé et modulable : bilan d'activité physique, bilan diététique avec ou sans consultations de suivi, bilan psychologique avec ou sans consultations de suivi (Attention : les séances d'APA ne sont pas financées)



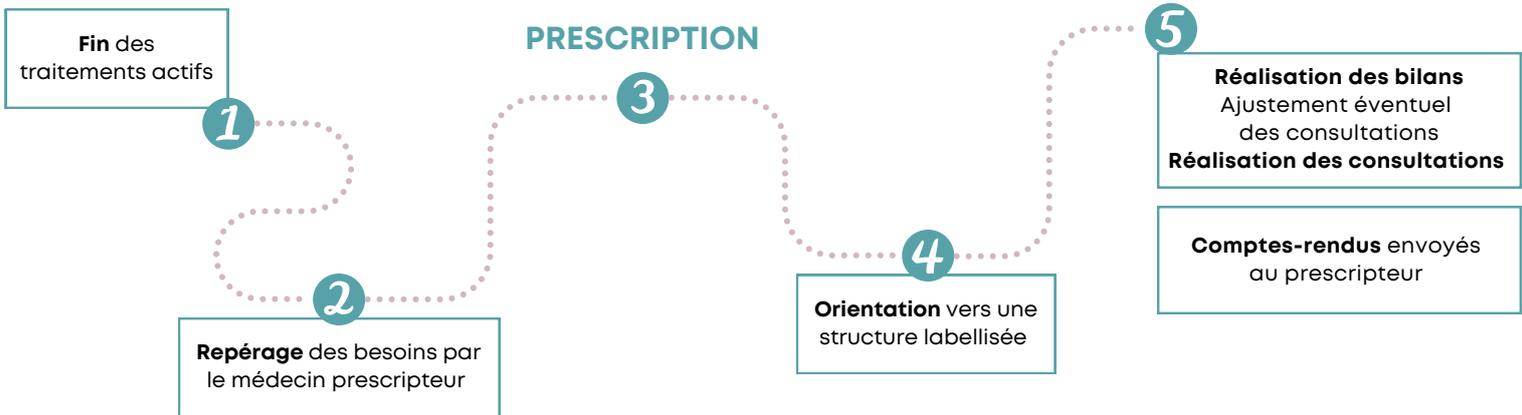
Soumis à **prescription**

Prescripteurs: **médecin traitant, oncologue, chirurgien, pédiatre**



Dans **structures labellisées** par ARS

LE PARCOURS DU PATIENT



LA PRESCRIPTION - DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS

